



**Conseil syndical PETR Syndicat Mixte du Lévézou – Procès-Verbal**

**Compte-rendu de la séance du conseil syndical  
du 8 avril 2021 à 20H30 (Pont de Salars).**

**Présents :**

Communauté de Communes Pays de Salars

Nicolas MASSOL  
Serge GELY  
Julien FAVIER  
Yves REGOURD  
Robert BOS  
Michel GALIBERT  
Hervé COSTES  
Joel VIDAL  
Membres titulaires

Éric CHAUCHARD  
Régis NESPOULOUS  
Isabelle SEZE  
Membres suppléants

Communauté de Communes Lévézou-Pareloup

Bernard CLUZEL  
Guy LACAN  
Francis BERTRAND  
Jean-Louis GRIMAL  
Patrick CONTASTIN  
Jean-Michel ARNAL  
Alexis CANITROT  
Gilles PLET  
Arnaud VIALA  
Membres titulaires

Marcelle ARGUEL  
Ghislaine ALARY  
Thibault VIGUIER  
Membres suppléants

Thibault VIGUIER, conseiller suppléant a pris part au vote car, Michel VIMINI, conseiller titulaire est empêché.

Éric CHAUCHARD, conseiller suppléant a pris part au vote car, Daniel JULIEN, conseiller titulaire est empêché.



Bernard ANDRIEU, conseiller titulaire a donné pouvoir à Yves REGOURD, conseiller titulaire.

**Excusés :**

Michel VIMINI  
Daniel JULIEN  
Bernard ANDRIEU

Julien FAVIER est nommé secrétaire de séance.

**Présents : 17 titulaires – 6 suppléants –**

**Votants : 20 sauf pour la délibération relative à la signature d'une convention d'objectif avec l'Office de Tourisme Pareloup-Lévézou où le nombre de votants est de 11 compte tenu du fait que les membres titulaires et suppléants de l'Office de Tourisme se sont déportés du vote.**

---

Yves REGOURD remercie l'assemblée et avant de débiter l'ordre du jour présente Ghislaine ALARY, conseiller syndical suppléant suite à la démission de Jean Marie ALMES.

<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021</b>
-------------------------------------

Le Président, Yves REGOURD, donne lecture des dépenses et des recettes prévues pour 2021.

Il soumet, par chapitre, au vote du conseil syndical un projet de budget établi ainsi :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 619 624.08 euros

Recettes : 619 624.08 euros

**Section d'Investissement :**

Dépenses : 162 163.66 euros

Recettes : 307 414.20 euros

Il est fait remarquer – à juste titre- que concernant les dépenses d'investissement le chapitre des dépenses imprévues sur lequel est inscrit 15 000 euros est supérieur à 7.5 % des dépenses réelles d'investissements.



Afin de remédier à cette erreur, il est donc décidé en séance d'inscrire 5 000 euros au compte 2031 opération non affectée et d'inscrire 10 000 euros en dépenses imprévues.

Le Président demande aux élus s'ils sont favorables à l'adoption de ce projet de BP 2021 en intégrant le dernier point précité.

*À l'unanimité, le conseil syndical vote l'adoption du budget primitif 2021.*

#### **DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE DES TERRITOIRES**

Le Président indique que l'Assemblée des Territoires constitue un organe consultatif de la Région créé en 2016 dans le but d'inscrire l'action régionale dans la proximité et l'échange.

Dans le cadre de renouvellement des membres de l'assemblée des territoires, il est demandé aux territoires de procéder à la désignation de leurs représentants au sein de cette instance.

Le Président propose donc au conseil syndical de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger à l'Assemblée des Territoires Occitanie.

*À l'unanimité, le conseil syndical décide de la désignation des membres ci-dessous :*

Yves REGOURD, titulaire – Hervé COSTES, suppléant  
Alexis CANITROT, titulaire – Jean-Louis GRIMAL, suppléant

#### **PROJET DE TERRITOIRE LA PETITE HISTOIRE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Il est rappelé à l'assemblée que le projet « La Petite Histoire » résulte d'une volonté de mener un dispositif culturel sur les années 2021 – 2022 en partenariat avec les acteurs culturels locaux départementaux.

Ecrit par Eugène Durif et mis en scène par la Compagnie ôRageuse – Association Laz'Art, le spectacle « La Petite Histoire » est interprété par 2 comédiens qui revisiteront le grand classique de Shakespeare « Roméo et Juliette » en version Street Art.

Jusqu'à la représentation finale qui aura lieu en décembre 2021, si les conditions sanitaires le permettent, des actions d'éducation artistique et culturelle seront organisées avec Aveyron Culture dans le cadre des ateliers de pratique artistique afin d'associer la population et les amateurs à une démarche créative autour du spectacle vivant.



L'investissement humain des partenaires associés au projet à savoir : Aveyron Culture, la commune d'Arvieu et Familles Rurales « Alrance Villefranche de Panat » est souligné.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention relative à ces actions d'éducation artistique dans la perspective de déterminer les engagements de chacun des partenaires précités.

*À l'unanimité, le conseil syndical autorise le président à signer ladite convention.*

#### **LES RENDEZ VOUS ARTISTIQUES DU LEVEZOU : SIGNATURE DE CONVENTIONS**

Il est rappelé au conseil que la mission culturelle comporte une part de programmation de spectacles intitulée « les rendez-vous artistiques du Lévézou ».

Au sein de cette programmation, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou propose la représentation d'une comédie de Thomas CHEVALOT : « Riquet à la houppe » par la compagnie « Les Comédiens au Chariot » à Pont de Salars 18 Septembre ou le samedi 02 Octobre 2021.

Afin de déterminer d'une part, les obligations incombant à la compagnie et celles incombant au PETR et, d'autre part de déterminer les obligations avec le partenaire local, le Président demande au conseil de l'autoriser à signer deux conventions afférentes : convention avec la compagnie « les Comédiens au Charriot » et convention avec la compagnie et la mairie de Pont de Salars (partenaire local).

*À l'unanimité, le conseil syndical autorise le président à signer ces conventions.*

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Président rappelle à l'assemblée que chaque année le PETR Syndicat Mixte du Lévézou soutient les associations locales qui participent à la dynamique territoriale en proposant des animations originales et rayonnantes dans les domaines du sport, de la culture et du tourisme.



Dans le cadre de sa politique d'animation locale, le PETR attribue une subvention annuelle à ces associations quand elles en font la demande et qu'elles répondent aux critères établis pour assurer l'équité entre les porteurs de projets.

5 demandes sont parvenues au PETR et ont fait l'objet d'une instruction technique et d'une étude en commission « sport attribution de subventions ».

Sur proposition de la commission « sport attribution de subventions » ***le conseil syndical valide à l'unanimité l'octroi des montants ci-après :***

- Rodez Triathlon 12 : 3 000 euros
- La Muse à Vélo : 1 500 euros
- Courir en Lévézou : 1 500 euros
- Arvieu Art de Vivre : 1 000 euros
- Familles Rurales Alrance-Villefranche de Panat : 1 000 euros

#### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME**

L'office de tourisme « Pareloup-Lévézou » est l'animateur du territoire du PETR Syndicat Mixte en matière touristique.

Il assure à cet effet des missions de :

- coordination (accueil et information des touristes et de la population locale), promotion touristique du territoire, *accompagnement des différents prestataires du développement touristique local à la mise en marché et à la qualification de l'offre, organisation de manifestations,*
- représentation au sein des différentes institutions ou organismes de tourisme,
- de consultation sur des projets de services et d'équipements touchant à l'économie du territoire.

Compte tenu de l'intérêt général que présentent les actions menées par l'Office au regard des objectifs poursuivis par la Collectivité dans le domaine de l'accueil, de la promotion et du développement touristique de son territoire, une convention d'objectif a été signée avec l'Office de Tourisme Pareloup-Lévézou conformément à la délibération numéro 04032021-15 du 4 mars 2021.

Cette dernière a pour objet de préciser le cadre général fixant les conditions dans lesquelles la Collectivité apporte son concours financier aux missions d'intérêt général réalisées par l'office dans le domaine de l'accueil, de la promotion et du développement touristique du



territoire de la collectivité, les modalités d'utilisation des fonds octroyés et les conditions dans lesquelles la collectivité exercera son contrôle sur leur utilisation.

La convention d'objectifs, qui a fait l'objet d'une délibération, précise que le montant de la subvention est de 100 000 euros à la signature de la convention. Elle précise également qu'un avenant financier permettra d'octroyer une majoration de cette dernière après le vote du budget.

Il est donc demandé au conseil de fixer le montant de la subvention totale à l'office de

*À l'unanimité, le conseil syndical vote pour une subvention totale à l'Office de Tourisme de 250 000 euros.*

*Yves REGOURD, Serge GELY, Joel VIDAL, Arnaud VIALA, Francis BERTRAND, Guy Lacan, membres titulaires de l'Office de Tourisme Pareloup-Lévézou et Robert BOS, Gilles PLET et Alexis CANITROT, membres suppléants quittent la salle et se déportent du vote*

Il est indiqué que le prochain conseil syndical aura lieu en juin, le date sera communiquée ultérieurement.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45**